

# Prix de l'artisanat d'art 2008

Rotary District 1780 – Rhône Alpes Mont-Blanc

## « Le Noble Geste »

### Responsable

Isabelle Moreaux Jouannet  
6 rue de liège  
73100 Aix les Bains  
04 79 61 04 03  
info@RestaurationDeTableaux.com  
Club Aix les Bains – Lac du Bourget

### Sujet

Le prix de l'artisanat d'art du district veut mettre en valeur la variété et la qualité des professionnels qui trop souvent restent dans l'ombre et ne bénéficient pas toujours de la considération qu'ils méritent. Pourtant ils détiennent un savoir et un savoir faire qui allie aussi bien les méthodes traditionnelles que la maîtrise des technologies modernes.

Ce prix invite à concourir ces artisans professionnels des métiers d'art dont la réalisation illustre et met en valeur le « NOBLE GESTE ». Ce principe s'adresse à des artisans en devenir de reconnaissance et non à récompenser ceux qui bénéficient déjà d'une notoriété établie.

### Prix – et remise d'un certificat de reconnaissance

1<sup>er</sup> prix  
2<sup>ème</sup> prix  
3<sup>ème</sup> prix  
Prix spécial du jury

### Composition du jury

Le jury est composé de personnes qualifiées dans le domaine de l'artisanat et de personnes reconnues pour leur aptitude à apprécier la valeur esthétique. Il prend ses décisions par vote à la majorité. (8 personnes)

### Conditions

Un rotarien présente à son club le projet et son auteur. Si le club décide de le parrainer, il établit un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Etat civil
- Formation et parcours professionnel
- Statut juridique
- Photo d'identité
- Renseignement sur l'œuvre présentée
  1. Description précise – titre, dimensions nature, matériaux, ...
  2. Documentation photographique de réalisation
  3. Tout document aidant à la compréhension – maquettes, dessins, ...



Le dossier, remis à une date précise, sera le premier critère de sélection du jury, il est donc important de justifier de sa démarche et de bien présenter le caractère innovant ou technique de l'ouvrage.

Lors du vote pour l'obtention d'un prix, si un juge est membre du club qui représente l'artisan, il doit se retirer du vote et faire partager la charge de la décision au jury restant.

L'œuvre doit être transportable et exposable lors de la journée de remise des prix par le district et le candidat doit être présent. Chaque club prend en charge le transport de l'œuvre de son créateur.

Les rotariens ne sont pas éligibles à ce concours. ■